

POURQUOI FAIRE GRÈVE LE 14 JUIN ?

28 ans après l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution fédérale une grande journée de mobilisation est organisée le 14 juin 2019. Parce qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir, la FSF, la faïtière cantonale de la SPV, soutient la grève et invite toutes et tous à y participer.

En septembre 2018 le Conseil d'État présentait ses « Huit mesures pour une plus grande égalité salariale au sein de l'Administration cantonale vaudoise ». Ces mesures, assez peu ambitieuses, n'ont pas été discutées avec les associations faïtières du personnel. Malgré les déclarations du Conseil d'État qui s'est autoproclamé « employeur exemplaire » les réalités du terrain contredisent cette vision optimiste. Notre faïtière, la Fédération des sociétés des fonctionnaires (FSF) demande au Conseil d'État de passer des déclarations aux actes et de négocier avec les associations faïtières le contenu d'un véritable plan pour l'égalité au sein de l'administration vaudoise.

D'après « Les chiffres de l'égalité (2018) » les femmes représentent 64% des effectifs de l'Administration cantonale. Mais elles sont surreprésentées dans les classes 1 à 10 (72% des EPT) et seulement 32% dans les classes 14 à 18. Comme le relevait le Majuscules N° 116, dans le secteur de l'éducation aussi la proportion de femmes et d'hommes varie beaucoup suivant les filières de formation. En outre, les femmes sont beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes dans la plupart des classes salariales (64% de temps partiels chez les maîtresses généralistes, contre 31% chez les hommes par exemple). Si on cumule ces deux facteurs, le constat est clair: sur la fiche de paye, la différence est très importante. La FSF veut une revalorisation salariale des classes 1 à 9.

Afin de permettre l'égalité, il faut aussi des mesures qui permettent des conditions de travail propices à l'égalité. Faciliter l'accès au temps partiel a longtemps été considéré comme la solution, mais elle a des conséquences négatives sur le salaire et

plus encore sur les rentes de retraite (en Suisse la rente médiane versée par le 2^e pilier est presque deux fois plus élevée chez les hommes). À l'État, les employés ont droit aujourd'hui à un congé paternité de 5 jours alors que plusieurs grandes entreprises prévoient désormais entre 30 et 70 jours de congé paternité. En matière d'exemplarité on a déjà vu mieux! La FSF veut le développement de l'offre en accueil des enfants et l'instauration d'un véritable congé parental.

La grève des femmes * mode d'emploi

Selon les RLpers les collaborateurs en grève doivent annoncer leur participation dans un délai de 48 heures après la grève. Selon les secteurs et pour permettre une organisation qui garantisse un service public de qualité, il peut être utile d'informer sa direction à l'avance de sa participation à la Grève des femmes*. Vous trouverez plus d'informations sur le site de la SPV.

La grève des femmes * et la FSF en 4 dates

14 mars 2019: le Conseil d'État annonce qu'il ne s'opposera pas à un éventuel acte de non-conciliation.

21 mars 2019: la FSF écrit à la DCERH pour lui demander de « renoncer à retenir le salaire du vendredi 14 juin des collaboratrices et des collaborateurs qui participeraient à la grève. »

25 mars 2019: l'Organe de conciliation et d'arbitrage rend un acte de non-conciliation

3 avril 2019: le Comité central « a décidé à l'unanimité de soutenir la Grève des femmes* – grève féministe du 14 juin 2019, et d'inviter toutes et tous à y participer. Il demande au Conseil d'État d'accéder à la requête formulée par la FSF de ne pas retenir le salaire des personnes participant à cette grève. »

Grève des femmes*: les paroles ne suffisent pas!

Le 21 mars la FSF écrivait à la DCERH pour lui demander de ne pas retenir de salaire pour ceux et celles qui participeraient à la Grève des femmes* du 14 juin. Il nous paraissait inconcevable que les questions financières puissent être un frein à la participation, alors que, par exemple, les femmes sont surreprésentées dans les classes 1 à 10.

Le Conseil d'État du Canton de Vaud a proposé le 16 mai 2019 un « dispositif permettant de s'associer au mouvement ». Concrètement, il a refusé la demande de la FSF. La SPV et la FSF déplorent cette décision qui prouve que, des paroles aux actes en faveur de l'égalité, il y a encore du chemin!

Anne Papilloud, secrétaire générale FSF
Gregory Durand, président SPV

Personnel de l'Etat par sexe et classe salariale, Vaud, décembre 2017
En % des équivalents plein temps

